



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST



COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 5 mai 2017
Compte-rendu

Le comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique, rattaché à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), s'est réuni le 5 mai 2017 sous la présidence de M. Sylvestre CHAGNARD, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et de M. Daniel GREMILLET, Conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois.

La liste des participants est jointe en **annexe**.

Ordre du jour :

1. Validation de la terminologie des zones à enjeux
2. Retour sur les CDCFS intervenues au titre de la saison de chasse 2017-2018
3. Retour sur le groupe de travail technique du Donon
4. Perspectives de travail et prochaines réunions : boîte-à-outils, GT données et indicateurs Donon
5. Présentation du projet Biowild

MM. GREMILLET et CHAGNARD ouvrent la séance en remerciant les membres pour leur présence.

Par rapport aux travaux déjà conduits, M. CHAGNARD souligne qu'il s'agit d'un point d'étape. Il propose d'engager sans attendre la présentation du premier point de l'ordre du jour sur la terminologie afin de dissiper toute incompréhension. Il rappelle à ce titre qu'il a précédemment été conduit à apporter des précisions à la fédération régionale des chasseurs dans un courrier en date du 24 mars 2017.

Il n'est pas formulé de demande de prise de parole liminaire.

Point 1 – Validation de la terminologie des zones à enjeux

Présentation par Hervé RICHARD (DRAAF) – cf. diaporama.

Il est proposé au comité paritaire de valider un ajustement de terminologie selon les orientations suivantes :
– les « zones à enjeux de niveau 1 » identifiant des secteurs forestiers manifestement en situation de déséquilibre sylvo-cynégétique seront qualifiés de « **zones à enjeux** » ;
– les autres zones actuellement dites « de niveau 2 », qui font a priori l'objet d'un moindre degré de sensibilité et nécessitent une analyse complémentaire, seront qualifiés de « **zones à surveiller** ».

M LANG souhaite qu'une modification soit apportée sur le tableau définissant les zones à enjeux, en enlevant le chevreuil et le sanglier des espèces concernées dans les secteurs 1, 2, 4, 5 et 6 du Bas-Rhin. En effet, sur ces secteurs il indique que les populations de chevreuil sont en forte baisse et en veut pour preuve que l'ONF ne demande plus le contrôle par corps des chevreuils. Il redoute en particulier que, le jour où les populations de cervidés seront maîtrisées, on puisse alors opposer aux chasseurs une augmentation corrélative du chevreuil, ce qui ne lui apparaît pas souhaitable.

M BONHOMME considère que pour des raisons d'efficacité il ne faut pas revenir sur ce tableau, même s'il présente des imperfections dans le détail, que ce soit du point de vue des chasseurs ou des forestiers.

M RICHARD précise que le tableau n'a pas été modifié depuis sa validation en comité paritaire le 9 janvier. Les réflexions régionales qui sont menées dans le cadre du comité paritaire vont permettre de réaliser une cartographie évolutive des zones à enjeux avec des bilans réalisés annuellement et une actualisation du zonage selon un pas de temps de 3 ans.

Mme CHANDOSNE regrette que le compte-rendu de la précédente réunion n'ait pas été soumis à l'approbation du comité. Elle indique que les éléments de ce compte-rendu ne font pas l'objet d'un consensus dans le département de la Haute-Marne et estime que les observations de la fédération départementale des chasseurs n'y sont pas suffisamment exposées. Elle rappelle que le zonage dans ce département n'est pas validé et présente selon l'analyse des chasseurs, en l'état actuel, des incohérences. C'est le cas de certains secteurs d'Arc-en-Barrois ne présentant pas de déséquilibre forêt-gibier et pourtant identifiés en « zone à surveiller », ainsi que de Corgebin que la fédération départementale des chasseurs a effectivement validé comme zone à enjeux, mais pour l'espèce chevreuil uniquement.

M DESBROSSE souligne, en référence au projet de « boîte à outils », qu'il y a eu à l'échelon départemental des interprétations parfois inappropriées vis-à-vis de documents qui ne sont encore que des documents de travail. Il s'agit d'un point au regard duquel il conviendra à l'avenir d'être très vigilant, au risque sans cela d'anéantir les efforts engagés à l'échelon régional. Il estime qu'il convient d'abord de mettre l'accent sur les fondamentaux, notamment déployer les ICE là où cela est nécessaire.

M THOMAS précise que si la cartographie n'a pas été établie de manière totalement consensuelle, elle est relativement acceptée. Globalement le zonage établi en région convient au monde de la chasse, même si des imperfections subsistent. A ce titre, il signale un oubli en forêt domaniale de Verdun (environ 10 000 ha), où la chasse est bien gérée mais qui dans l'absolu nécessiterait d'être mis sous surveillance. Certaines zones plus giboyeuses que des zones à surveiller n'ont parfois pas été identifiées comme telles. Pour avoir une cohérence régionale, il souligne la nécessité d'une méthode de travail claire et détaillée.

M GREMILLET souligne qu'il appartient aux uns et aux autres de faire en sorte qu'on travaille bien sur l'intégralité du territoire et attire à ce titre l'attention sur le caractère paritaire de l'instance, qui ne semble pas totalement respecté en l'état des présences. Il rappelle que l'objectif est de travailler et d'avancer ensemble en intégrant les différentes remarques formulées. Des ajustements pourront toujours être réalisés dans une démarche continue de progrès, mais l'objectif à ce stade était de pouvoir s'appuyer sur une première base de départ pour pouvoir avancer.

M DESBROSSE rappelle qu'il avait été acté que les présidents pouvaient venir avec leurs directeurs, tandis que M. BONHOMME rappelle qu'il avait été souhaité que seuls les représentants des instances membres s'expriment pour des raisons de fluidité des débats.

M CHAGNARD indique que, sans aller jusqu'à un règlement intérieur, il conviendra de veiller à de bonnes pratiques dans la représentation et l'expression en comité eu égard à son caractère paritaire. Il confirme que le zonage doit désormais être considéré comme validé par le comité paritaire, à l'exception de réflexions toujours en cours dans le département de la Haute-Marne. Il rappelle que l'objectif est de définir le zonage régional et le plan d'actions pour la fin d'année 2017.

Point 2 – Retour sur les CDCFS intervenues au titre de la saison de chasse 2017-2018

Présentation par Mélanie LUCAS (DRAAF) – Les DDT des Ardennes et du Bas-Rhin, siégeant en comité, ont par ailleurs été invitées à s'exprimer au titre des départements qu'elles représentent - cf. diaporama.

Mme BROSSE indique que, dans les Ardennes, la CDCFS s'est tenue le 4 mai et a validé la politique d'attribution sur la zone à enjeux de Givet (UG1). Ceci est le fruit d'un travail collaboratif (relevés des chasseurs, diagnostic IRSTEA réalisé par l'ONF, échantillonnage de parcelles et relevés d'IC) et d'un esprit de dialogue très constructif entre tous les acteurs : la procédure de concertation a été assez lourde, mais s'est révélée bénéfique et efficace.

M D'ISSERNIO mentionne que la CDCFS du Bas-Rhin n'a pas encore eu lieu. Une réunion informelle s'est tenue pour le Donon, où de vraies difficultés de réalisations des minimas existent depuis 2 ans. Il souligne à ce titre qu'on commence à avoir des difficultés d'interprétation sur certains secteurs. Il indique par ailleurs l'existence dans le Bas-Rhin non seulement de pénalités sur les coiffés, mais aussi de procédures de verbalisation vis-à-vis des sociétés de chasse qui ne jouent pas le jeu.

M. CHAGNARD souligne qu'il ne s'agit pas d'interagir ou de commenter dans le détail ce qui se décide à l'échelon local, mais constate qu'il y a de nouvelles initiatives qui se prennent, positives et qui vont dans le sens de ce qui est attendu.

M PIERRAT estime la restitution intéressante au titre d'une mutualisation des pratiques. Dans les zones à enjeux, il est nécessaire d'accompagner les discussions sur les plans de chasse par la mise en œuvre de mesures et par des échanges sur les moyens de répression.

M DESBROSSE confirme que des avancées notables sont constatées sur certains secteurs. Il souligne que des mesures d'accompagnement à l'évolution des plans de chasse doivent être mises en place. Ces mesures d'accompagnement sont notamment les ICE, qui doivent être déployés afin de disposer d'éléments factuels de terrain sur les zones qui le justifient, et non pas partout afin d'être réaliste et pragmatique. En revanche, il estime que la répression doit être mobilisée en dernier recours, afin de respecter le rôle des fédérations de chasseurs dans l'identification des meilleurs leviers et méthodes pour traiter les problèmes. Il déplore le décalage qui s'est créé entre les réflexions régionales et la mise en œuvre dans les départements, soulignant des maladroites vis-à-vis de zones à surveiller, qui ont parfois fait l'objet de propositions de mesures issues de la boîte-à-outils, alors qu'il ne s'agit que d'un document martyre.

M GREMILLET voit dans cette présentation une illustration des avancées permises du fait du travail effectué, selon les orientations souhaitées par le comité paritaire. Il souligne que, dans le cadre du comité paritaire, nous avons une obligation de résultats. A cet égard la concertation est la voie à retenir, la mise en place de mesures de répression serait certainement un constat d'échec.

Point 3 – Retour sur le groupe de travail technique du Donon

Présentation par Hervé RICHARD (DRAAF) – cf. diaporama.

M RICHARD rappelle que les groupes de travail liés au comité paritaire ne sont pas décisionnels. Il s'agit de groupes techniques, visant à préparer les bases des décisions prises par le comité.

M DESBROSSE précise que des points d'amélioration ont été identifiés, par exemple sur les relevés ICE. La fiabilité des données présente un enjeu particulier, le sujet doit être traité sous un angle très technique afin de ne pas retomber à l'avenir sur des arbitrages à dire d'expert. Par ailleurs, les discussions se sont beaucoup focalisées sur les plans de chasse, mais il est nécessaire de réfléchir aux mesures d'accompagnement et M. DESBROSSE souhaite à ce titre souligner l'impérieuse nécessité de développer les aménagements. Il souligne la qualité du partenariat localement, en particulier entre la DDT, la fédération des chasseurs et l'ONF dans les Vosges.

M RIEDER indique que dans la Meurthe-et-Moselle un blocage complet existe sur le Donon. Malgré la volonté des chasseurs, les taux de réalisation sont très faibles (moins de 50 % des attributions). Il en résulte des contradictions avec les plans de chasse, qui sont eux en constante augmentation. Il estime que les mesures d'accompagnement ou des méthodes de chasse différentes n'amélioreront pas les réalisations et préconise de mettre en adéquation les plans de chasse avec les populations de cervidés. Il rappelle qu'il est nécessaire d'objectiver les ICE en faisant des relevés sur trois compartiments, ce qui n'est pas toujours possible car certains propriétaires privés en Meurthe-et-Moselle refusent l'accès à leur forêt. Il affirme que la fédération départementale des chasseurs reste mobilisée pour la mise en place d'ICE, mais ne participera pas aux réunions sur la boîte-à-outils tant que les plans de chasse n'auront pas été revus à la baisse.

M OTT souhaite réaffirmer que les constats réalisés par l'ONCFS ne sont pas contestables. Il souligne qu'il ne revient pas à l'instance régionale de débattre des difficultés spécifiques à la Meurthe-et-Moselle, mais invite en revanche la fédération des chasseurs à prendre son attachement pour en parler dans les plus brefs délais et prend l'engagement à ce que les problèmes d'accès qui sont évoqués soient résolus.

M CHAGNARD insiste sur la nécessité de mettre en place le groupe de travail sur les données. Il indique entendre la position de la fédération des chasseurs de Meurthe-et-Moselle, mais souligne que cela ne doit pas être de nature à bloquer les réflexions.

M GREMILLET indique ne pas entendre donner de leçons, mais considère cependant qu'il serait regrettable de bloquer les discussions sur la boîte-à-outils. Il invite toutes les parties prenantes à contribuer et à ne pas en rester à des postures de blocage.

Point 4 – Perspectives de travail et prochaines réunions : boîte-à-outils, GT données et indicateurs Donon

Présentation par Hervé RICHARD (DRAAF) – cf. diaporama.

M. CHAGNARD indique qu'il faut tirer les leçons des récents malentendus, invite à reposer le cadre de la méthode et se déclare preneur de toutes propositions à cet égard.

M DESBROSSE souhaite que l'ensemble des partenaires actent que la boîte-à-outils envoyée n'était qu'un document martyr, il faut éviter d'avoir à se retrouver à nouveau dans des CNCFS considérant ce document comme une référence absolue. Il mentionne par ailleurs que certaines mesures du projet de boîte-à-outils vont à l'encontre de l'éthique de la chasse : le tir de chevrillards dès le mois de mai ne sera à ce titre jamais accepté. Il indique enfin qu'il faut désormais reprendre les travaux avec le souci d'un calendrier raisonnable, en mettant à profit les 6 mois qui nous restent et avec des réunions techniques et des échanges documentaires prenant bien en compte les disparités du territoire régional.

M BONHOMME s'interroge sur les départements où le projet de boîte-à-outils aurait été pris comme une référence absolue et précise que ceci milite pour un échange sous un format technique afin de lever toutes les incompréhensions. Notamment lorsqu'on parle de « chevrillards » il ne s'agit pas d'animaux de l'année, mais de l'année précédente, d'où la nécessité d'échanger. Il réaffirme par ailleurs la nécessité de mettre en place des mesures dès cette année dans les zones à enjeux.

M CHAGNARD invite la fédération régionale des chasseurs à identifier des interlocuteurs techniques pour les groupes de travail et propose de réaliser un groupe de travail « boîte-à-outils » dans un format technique restreint, par exemple avec un représentant des forestiers et des chasseurs par ancienne région.

M DESBROSSE confirme que des interlocuteurs techniques seront identifiés pour les groupes de travail.

M. LANG estime qu'il faudra qu'on nous donne les moyens de reconnaître le chevrillard de la chevrette gravidé ou qui vient de mettre bas, ce qu'on ne sait pas faire.

M THOMAS estime que le projet de boîte-à-outils traduit un passage en force qui ne peut être accepté en l'état par le monde de la chasse. Il rappelle que si les chasseurs ont quitté les discussions en CNCFS sur le projet de décret relatif à la mise en place d'une concertation locale pour la prévention des dégâts sylvicoles de grand gibier c'est parce qu'il n'y avait pas eu de concertation.

M CHAGNARD précise que deux méthodes pouvaient être mobilisées, soit se réunir sur la base d'une feuille blanche, soit se réunir sur la base d'un document martyr : c'est la deuxième option qui a été retenue et que nous assumons. Il conviendrait désormais de reprendre le travail à la base en petit comité.

M DESBROSSE invite à s'inspirer de ce qui est disponible, par exemple le récent colloque intervenu à Chambord et le protocole signé dans le département de la Meuse. Il se dit soucieux de progresser, mais pas sur la base du document actuel.

M MAILLARD précise que dans les Vosges le document « boîte-à-outils » a bien été identifié comme un projet, ce qui a permis d'avancer. Il souhaite donc qu'on puisse retravailler sur ce projet sans s'agresser.

M GREMILLET reconnaît que la présentation du document envoyé pour la réunion technique du 24 avril a pu porter à confusion, mais qu'il s'agit bien d'un document de travail ayant vocation à apporter un maximum d'outils pour répondre aux contextes locaux. Il suggère également que les parties prenantes puissent faire des propositions alternatives, produire des contributions propres qui pourront enrichir la réflexion. Un groupe technique sera repropasé d'ici cet été, avec un calendrier prévisionnel des réunions à venir et des dates limites pour amender le document.

M CHAGNARD renouvelle la proposition d'un groupe restreint. Une configuration avec quatre représentants des chasseurs (un agent technique par ancienne région et le directeur de la fédération régionale, chargé de la coordination régionale) et quatre représentants des forestiers est actée.

Point 5 – Présentation du projet Biowild

Présentation par Hervé RICHARD (DRAAF) – cf. diaporama.

M DESBROSSE confirme qu'un partage d'expériences est toujours intéressant pour savoir ce qui se fait ailleurs, sans forcément vouloir le transposer par la suite.

MM LANG, DESBROSSE et PIERRAT souhaitent participer à cet échange.

La date du 21 juillet est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, MM GREMILLET et CHAGNARD remercient les participants et lèvent la séance.

ANNEXE
Liste de présence

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°1546 du 2 novembre 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	LAIGRE Jean-François, chef du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) RICHARD Hervé, SERFOB, chef du pôle gestion forestière durable LUCAS Mélanie, SERFOB, chargée de mission
M. le président du conseil régional ou son représentant	GREMILLET Daniel, conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois	BLONDEL BONNIN Anne-Sophie, adjointe au directeur agriculture et forêt (DAF), chef du service forêt-bois LEBECQUE Margaux, chargée de mission
M. le président du centre régional de la propriété forestière d'Alsace-Lorraine ou son représentant	OTT Vincent, président	LEFEUVRE Alain, directeur THEISEN Pascal, référent cynégétique
M. le président du centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant	BONHOMME Patrice, président	
M. le directeur territorial Alsace de l'office national des forêts ou son représentant	PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial	
Deux représentants des communes forestières, représentant le président de l'association des communes forestières d'Alsace, le président de l'union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne et le président de l'union régionale des communes forestières de Lorraine	MAILLARD René, président de l'association des communes forestières des Vosges	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ou son représentant	HUBERT Michel, président	DEBRIELLE Sylvain, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant	LANG Gérard, président	GLATTARD Estelle, directrice PAX Michel, président GGC Donon
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant	DESBROSSE Jacky, président	URBANIAC Christophe, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant	MASNET Patrick, président : Excusé, représenté par CHAVEY Marc, vice-président FDC Haute-Marne	RIEDER Roméo, directeur CHANDOSNE Charlette, directrice FDC Haute-Marne BOLMONT Christian, administrateur FDC Haute-Marne
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse ou son représentant	THOMAS Michel, président	Philippe VUILLAUME, directeur : Excusé MATHIEU Gérard, président FDC Vosges

Experts	Participants
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	NIVOIS Éveline, ingénieure
Direction départementale des territoires des Ardennes	BROSSE Michèle, chef de l'unité biodiversité, forêt, chasse
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin	D'ISSERNIO Jean-Philippe, directeur
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	KIMMEL Christophe, chargé de mission
Chambre régionale d'agriculture Grand Est	Excusé